### Lettre de Duras à D'Alembert, 20 août 1775

Expéditieur(s) : Duras

### Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet. []

## Citer cette page

Duras, Lettre de Duras à D'Alembert, 20 août 1775, 1775-08-20

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 07/10/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/dalembert/items/show/619">https://eman-archives.org/dalembert/items/show/619</a>

### Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJ'ai exécuté vos ordres, monsieur, et ceux de l'Académie,...
RésuméA pris le « Bon » du roi pour les deux mois de vacances demandés par l'Acad. fr., le lui remettra samedi. Prendre ses arrangements en conséquence [l'Acad. en vacances du 31 août au 4 novembre].
Justification de la datationNon renseigné
Numéro inventaire75.55
Identifiant2223
NumPappas1491

## **Présentation**

Sous-titre1491 Date1775-08-20 Mentions légales

• Fiche: Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons

Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

• Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

#### Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné Publication de la lettreReg. Acad. fr., p. 380 Lieu d'expéditionVersailles DestinataireD'Alembert Lieu de destinationParis Contexte géographiqueParis

# Information générales

LangueFrançais Sourceimpr. d., « à Versailles » Localisation du documentNon renseigné

# **Description & Analyse**

Analyse/Description/RemarquesNon renseigné Auteur(s) de l'analyseNon renseigné Notice créée par <u>Irène Passeron</u> Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024 pagnie. L'Académie a chargé M<sup>r</sup> le Secretaire de lui écrire pour la remercier, et en même temps a donné d'une voix unanime à M<sup>ne</sup> Vigée ses entrées à toutes les séances publiques.

Du samedi 12 Août, M" Ste Palaye, d'Alembert, Saurin, Battenx, Foncemague, Arnaud, Beauzée, Suard, Delille.

Du lundi 14 Août, M. Ste Palaye, d'Alembert, Foncemagne, Thomas, De Chastellux, Marmontel, Arnaud, Delitle, Beauzée, Saurin, Suard.

Du jeudi 17 Août, M<sup>rs</sup> Ste Palaye, d'Alembert, Thomas, Foncemagne, Gaillard, Arnaud, Batteux, Saurin, Beauzée.

Du samedi 19 Août, M<sup>re</sup> Ste Palaye, d'Alembert, Watelet, Suard, Arnaud, Saurin, Batteux, Marmontel, Beauzée, Thomas, de Chastellux, Foncemagne (ven u après le commencement de la séance), M<sup>re</sup> le Prince Louis, P. de Beauvan, le M<sup>st</sup>, de Duras.

L'assemblée étant composée de 15 Académiciens, l'Académie a fait résliger sons ses yeux, par M<sup>z</sup> le Secretaire, le mémoire suivant, pour être présenté au Roi.

#### Mimoire.

L'Académie françoise represente très humblement au Roison auguste Protecteur, que toutes les Compagnies littéraires et même tous les Corps du Royaume, jouissent pendant l'année de quelque temps de vacances, et qu'elle seule n'en a point; qu'elle a trois séances par semaine, c'est à dire une de plus que les autres Académies, et que pendant les mois de Septembre et d'Octobre, où les plus assidus de ses membres vont pour la plus part à la campagne, les séances sont si peu nombreuses, que souvent il s'y trouve à peine le nombre d'Académiciens suffisant pour le travail.

« D'après ces considerations, l'Académie supplie Sa Majesté de vouloir bien permettre qu'elle soit désormais en vacances chaque année durant les mois de Septembre et d'Octobre. »

M° le Marechal de Duras, présent à l'assemblée, s'est chargé de présenter ce mémoire au Roi.

Du lundi 21 Août, Mº Ste Palaye, d'Alembert, Suard, Armaud, Saurin, Foncemagne, Thomas, Beauzée, le C. de Bissy.

M' le Secretaire a lu à l'Académie la lettre suivante, que lui a écrite M' le Marechal de Duras.

A Vervailles ce 20 Août 1775.

J'ai executé vos ordres, Monsieur, et ceux de l'Académie, ayant pris le Bon du Roi pour les deux mois de vacances que vous demandiez. Il est entre mes mains, et je vous le remettrai samedi. Vous pouvez prendre vos arrangemens en consequence. Je me ferai toujours un grand plaisir de concourir à vos vues, et à celles de l'Académie. J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DE DURAS.

En consequence de cette lettre, la Compagnie a fait avertir tous les Académiciens, par un billet imprimé, qu'elle s'assembleroit pour la dernière fois le jeudi 31 de ce mois, et qu'elle ne reprendroit ses séances que le samedi 4 novembre. De plus M<sup>\*</sup> le Secretaire a été chargé par l'Académie de dresser un projet des arrangemens à prendre par rapport aux vacances accordées par le Roi, et de mettre ce projet sous les yeux de la Compagnie dans une des assemblées prochaines.

Le même jour M' le Secrétaire a lu une lettre de M' l'abbé Guyot, doyen de l'Eglise de Soissons et chancelier de l'Académie de cette ville, lettre par laquelle il annonce et envoie le tribut de la dite Académie pour l'année 1775, consistant en un Discours sur les avantages singuliers que donne à l'homme la faculté de parler, par M' de Sevelinges, un des membres de l'Académie. M' le Secretaire a été chargé de remercier l'Académie de Soissons au nom de la Compagnie.

Bu mercredi 23 Août, M<sup>rs</sup> de Ste Palaye, d'Alembert, Thomas, Saurin, Batteux, Foncemagne, Suard, Arnaud.

M' le Secretaire ayant mis sous les yeux de l'Académie le projet d'arrangemens qu'il a dressé par ses ordres relativement aux vacances, la Compagnie a arrêté d'une voix unanime :

- 1° Qu'en consequence des vacances annuelles accordées par le Roi pendant les mois de Septembre et d'Octobre, les séances de l'Académie ac termineront tous les ans à la fin d'Août, et ne reprendront qu'en Novembre, le premier jour d'assemblée après les fêtes de la Tonssaint.
- 2º Qu'attendu les deux mois vacans de Septembre et d'Octobre, le droit de présence pendant les deux mois de Novembre et de Décembre de cette année 1775 sera double, c'est-à-dire de 80 jettons par séance.
- 3º Qu'il y aura toujours, indépendamment des vacances de Septembre et d'Octobre, trois séances vuides, suivant l'usage, la 1º à Paques, la 2º à la Toussaint, la 3º à Noël, pour former le dépôt des jettous nécessaires aux services, et qu'en conséquence le dépôt des séances vuides de la Tous-